

**ANNEX I**  
**TERMES DE RÉFÉRENCE (STDF/PPG/859)**

**I. CONTEXTE**

Lors de sa réunion du 29 novembre – 1<sup>er</sup> décembre 2022, le Groupe de Travail du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF) a approuvé un Don pour l'élaboration de projet (DEP) destiné à assister le Burkina Faso dans la préparation d'une proposition de projet intitulée : "Renforcement des capacités d'exportation du sésame et de l'anacarde au Burkina Faso" (STDF/PPG/859). L'organisation requérante de ce DEP est l'Unité Nationale de mise en œuvre du cadre intégré renforcé (UNMO/CIR) du Burkina Faso. La demande du DEP est soutenue par les structures suivantes relevant du secteur public :

- La Direction Générale du Commerce, l'Agence Burkinabè de Normalisation, de la Métrologie et de la Qualité (ABNORM), l'Agence pour la Promotion des Exportations du Burkina (APEX-Burkina) et le Conseil Burkinabè de l'Anacarde (CBA), tous du Ministère du Développement Industriel, du Commerce de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises ;
- La Direction Générale des Productions végétales du ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques ;
- L'Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles (INERA) du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;
- L'Agence Nationale pour la Sécurité Sanitaire de l'Environnement, de l'Alimentation et du Travail (ANSSEAT) du ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique.
- La Confédération Paysanne du Faso (CPF) a également marqué son soutien pour le projet.<sup>1</sup>

La Stratégie Nationale de promotion des Exportations (SNE) 2019 et l'Etude Diagnostique d'Intégration au Commerce (EDIC) 2014, tirant leur fondement des Plans Nationaux de Développement Economique et Social (PNDES) I et II, ont retenu le sésame et l'anacarde parmi les filières porteuses à fort potentiel d'exportation. Ces référentiels sont des preuves d'identification des filières à soutenir et faisant l'objet d'intérêt par les partenaires au développement.

**LA FILIÈRE SÉSAME**

Le sésame est une filière à fort potentiel d'exportation du Burkina Faso. Elle occupe la 5<sup>ème</sup> place dans les produits d'exportation du pays (Balance commerciale 2021). Sa part dans les exportations des filières porteuses est de 26,5%. En 2021, le Burkina Faso a exporté 58 963 tonnes de sésame pour une valeur de 60,05 millions de dollars US.

Selon l'EDIC 2014, le sésame présente l'opportunité la plus intéressante pour une diversification des exportations agricoles susceptible d'impliquer un grand nombre d'agriculteurs pauvres. Sa culture ne nécessite pas d'irrigation, la plante pouvant résister à des déficits pluviométriques.

Les analyses réalisées par l'Agence Nationale pour la Sécurité Sanitaire de l'Environnement, de l'Alimentation et du Travail (ANSSEAT) indiquent que le sésame contient souvent des traces de pesticides et d'aflatoxines. Ce sésame contaminé est

---

<sup>1</sup> Le Secretariat du STDF fournira au consultant des copies des lettres formelles de soutien.

impropre à la consommation<sup>2</sup> et fait l'objet de plusieurs rejets par les pays importateurs dont le Japon, les pays de l'Union Européenne, etc. En effet, les aflatoxines sont des mycotoxines faisant partie des contaminants microbiologiques les plus dangereux du fait de leur caractère génotoxique et carcinogène. Aussi, elles font l'objet d'une attention particulière en matière de santé publique et de commerce. La contamination du sésame est due aux mauvaises pratiques de production, de récolte et de post récolte (stockage, conditionnement, transport).

En 2014, le sésame a contribué pour 5,5% aux recettes d'exportation du pays. L'année suivante, avec l'intervention des partenaires au développement dont le CIR, les recettes d'exportation du sésame burkinabé ont atteint 6,5% des exportations. La valeur de ces exportations était de 71 milliards FCFA en 2018. En 2019 et 2020 ces données ont connu une baisse drastique avec des valeurs respectives de 41 et 36 milliards FCFA due, entre autres aux rejets liés au non-respect des exigences du marché extérieur c'est-à-dire les normes et les règlements SPS. À la suite du rejet du sésame d'origine burkinabé en 2017, le Burkina Faso a perdu 85% du marché japonais de sésame occasionnant une perte de 24,6 millions de dollars US.

## **LA FILIÈRE DE CAJOU**

La filière anacarde (cajou) du Burkina Faso a un fort potentiel d'exportation et est classée au 4<sup>e</sup> rang des produits d'exportation du pays avec une part estimée à 28%. En 2021, les exportations de noix de cajou en coque et sans coque s'élèvent respectivement à 95,9 millions de dollars US et à 20,2 millions de dollars US. Ces produits font souvent l'objet de rejets par les pays importateurs à cause de leur non-respect des exigences sanitaires et phytosanitaires. Ces rejets occasionnent des pertes importantes pour les entreprises et le pays.

Les transactions des produits dérivés de l'anacarde font l'objet de réglementations normatives, tant de la part des pouvoirs publics que des opérateurs privés.

Grâce à l'intervention des partenaires techniques et financiers dans la filière anacarde, comme le CIR et ComCashew, sur la période 2014-2019, on a pu constater une augmentation des recettes d'exportation de 9% et une augmentation substantielle des revenus de plus de 10 000 personnes (dont 90% de femmes) employées dans la transformation. Ces interventions ont également contribué à la création de 33 200 emplois dans la production des noix brutes de cajou.

Le présent document décrit les termes de référence pour la mise en œuvre de ce DEP, qui sera confiée à un consultant international. L'UNMO/CIR en tant qu'organisation requérante jouera un rôle clé dans la mise en œuvre de ce DEP. L'UNMO/CIR aura également la responsabilité de fournir l'appui logistique nécessaire (coordination du travail sur le terrain, organisation des réunions avec les acteurs, etc.) et d'offrir son soutien actif au consultant international.

## **II. RÔLE ET RESPONSABILITÉS DU CONSULTANT INTERNATIONAL**

Ce DEP sera dirigé et mis en œuvre par un consultant international, en collaboration avec l'UNMO/CIR et un consultant national. Le consultant international pourra contracter des expertises techniques spécifiques pour appuyer la mise en œuvre du DEP comme requis, sur la base des consultations avec l'UNMO/CIR et le Secrétariat du STDF.

---

<sup>2</sup> L'Organisme National de Normalisation du Burkina Faso (ABNORM) a établi en 2006 la norme NBF 01-008 spécifiant les caractéristiques du sésame au niveau national pour la commercialisation et la consommation humaine.

En particulier, le **consultant international**, avec l'appui du consultant national, entreprendra les activités suivantes :

A. Phase préparatoire et consultations

- Prendre connaissance du document de DEP existant ainsi que des commentaires émis par les membres du Groupe de Travail du STDF lors de sa réunion du 29 novembre – 1<sup>er</sup> décembre 2022.<sup>3</sup>
- Recueillir et analyser toute la documentation pertinente relative au travail décrit dans ces termes de référence.
- Identifier et mener des consultations avec toutes les parties prenantes concernées afin d'obtenir des informations nécessaires pour comprendre les défis des deux filières surtout les aspects liés à la sécurité sanitaire des aliments. Par ailleurs, les consultations prendront en compte la situation de production et de commercialisation aux marchés régionaux et internationaux, ainsi que les problèmes et les solutions possibles. Les parties prenantes incluent entre autres :
  - Les institutions publiques telles que la Direction Générale du Commerce du Ministère du Développement Industriel, du Commerce de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises, et la Direction Générale des Productions végétales du ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques ;
  - Les structures publiques telles que l'Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles (INERA), l'Institut de Recherche en Sciences Appliquées et Technologies, l'Agence Burkinabè de Normalisation, de la Métrologie et de la Qualité (ABNORM), l'Agence Nationale pour la Sécurité Sanitaire de l'Environnement, de l'Alimentation et du Travail (ANSSEAT ex-LNSP) du ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique ;
  - Le Conseil Burkinabè de l'Anacarde (CBA) ;
  - L'Agence pour la Promotion des Exportations du Burkina (APEX-Burkina) ;
  - Les principaux acteurs du secteur privé impliqués dans le développement des deux filières au Burkina Faso, y compris les producteurs, les transformateurs, les commerçants, et leurs organisations professionnelles telles que l'Interprofession sésame du Burkina Faso (INTERSEB), le Conseil Interprofessionnel de l'Anacarde du Burkina Faso (CIA-B) et la Confédération Paysanne du Faso (CPF) ;
  - D'autres parties prenantes impliquées dans les deux filières au Burkina Faso, y compris les instituts de recherche, l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI), les ONG, etc. ;
  - Les partenaires et donateurs du STDF ayant des expériences pertinentes ou des activités pertinentes à ce DEP au Burkina Faso, y compris la FAO et l'Union Européenne.

---

<sup>3</sup> Le Secretariat STDF fournira au consultant les documents cités.

- Faciliter la collaboration et la coordination (public-public, public-privé, privé-privé) entre les parties prenantes. Il faut noter que plusieurs activités envisagées dans un éventuel projet qui pourrait résulter de ce DEP, par exemple : les activités de formation et de sensibilisation sur les bonnes pratiques agricoles (BPA), de fabrication (BPF), et d'hygiène, requièrent des partenariats efficaces entre public-public et public-privé afin d'atteindre les résultats escomptés.

#### B. Inventaire des textes réglementaires et législatifs

- Faire une revue des textes réglementaires et législatifs pertinents et identifier les lacunes pour leur mise en conformité avec les normes exigées au niveau des marchés régionaux et internationaux. En particulier, le consultant analysera la conformité du système réglementaire national avec les normes internationales du Codex Alimentarius et les réglementations européennes ou des pays importateurs potentiels.
- Examiner toute exigence supplémentaire en matière d'hygiène et de sécurité sanitaire sur les principaux marchés de distribution et d'exportation (par ex. UE, marchés régionaux, autres).
- Recueillir et analyser toute la documentation pertinente relative à l'élaboration du projet visant à améliorer la qualité sanitaire et phytosanitaire du sésame et de la noix de cajou et leur valeur commerciale.

#### C. Analyse du secteur de production et des difficultés/besoins SPS, liés aux marchés

Effectuer un diagnostic des pratiques visant à réduire la contamination du sésame et des noix de cajou par les aflatoxines et les pesticides afin d'améliorer leur qualité sanitaire et phytosanitaire, ainsi que leur valeur commerciale. Pour cela, en particulier :

- Examiner la documentation existante, et recueillir des informations sur les programmes de recherche et de renforcement des capacités antérieurs ou en cours, conduits par des organisations internationales, des donateurs bilatéraux, des ONG et des institutions gouvernementales ;
- Étudier l'information disponible sur ces chaînes de valeur et identifier, sur la base de consultations avec les parties prenantes nationales, d'autres initiatives antérieures ou en cours visant à améliorer la qualité sanitaire et phytosanitaire dans les chaînes de valeur du sésame et de l'anacarde.

#### D. Analyse de possibles synergies

- Examiner la documentation existante et recueillir des informations sur les programmes de recherche et de renforcement des capacités antérieurs ou en cours, conduits par des organisations internationales, des donateurs bilatéraux, des ONG, des institutions gouvernementales, etc.
- Identifier de possibles synergies avec d'autres initiatives antérieures, en cours, ou planifiées dans le pays (au niveau national et régional) afin d'éviter des chevauchements et renforcer cette initiative. Il faut noter que le STDF a également financé des projets sur l'amélioration de la sécurité sanitaire des filières karité et cajou au Bénin (STDF/PG/048)<sup>4</sup>, sur les exportations de karité et des graines de

---

<sup>4</sup> <http://www.standardsfacility.org/PG-048>

sésame au Nigéria (STDF/PG/172)<sup>5</sup>, sur l'amélioration de la chaîne de valeur du sésame au Soudan (STDF/PG/435)<sup>6</sup>, et sur le contrôle des risques SPS dans les chaînes de valeur de la noix de cajou, du karité et du poisson fumé au Mali (STDF/PPG/611)<sup>7</sup>.

- Par ailleurs, les organismes suivants mènent des activités au Burkina Faso dans le domaine de l'agriculture, des normes SPS et du commerce. Pour la filière sésame, le Programme Développement de l'Agriculture/GIZ (agence allemande de coopération pour le développement), le Lutheran World Relief (LWR), le RONGAD et le département Américain de l'Agriculture (USDA)<sup>8</sup>. Pour la filière noix de cajou, SNV, Comcashew, Procashew, Défi anacarde et le CBA sont intervenus à travers des actions de développement.
- Explorer les options de financement disponibles pour la mise en œuvre du projet résultant, en se basant sur les discussions avec les donateurs bilatéraux et multilatéraux au Burkina Faso (y compris le secteur privé, d'autres organisations internationales, etc.), ainsi qu'avec les organismes d'exécution potentiels.
- Explorer d'autres sources locales de financement, notamment avec le CBA et l'Etat burkinabé.

#### E. Elaboration du document de projet

Le consultant international, avec l'appui du consultant national devra :

- Identifier les objectifs précis, les résultats attendus et les activités du projet, en se basant sur un cadre logique cohérent et sur des informations recueillies au cours de l'analyse de la documentation et lors des réunions de travail et consultations sur le terrain. Ce cadre logique devrait inclure des indicateurs pour mesurer le succès des activités réalisées, les sources de vérification ainsi que les principaux risques et hypothèses.
- Préparer un document de projet pour les filières sésame et anacarde.

#### F. Qualifications du consultant international

Le consultant international doit satisfaire aux exigences minimales et posséder les qualifications suivantes :

- De l'expérience dans la préparation, le suivi et l'évaluation de projets, y compris la collecte de données (à travers des questionnaires, enquêtes, de consultations et d'entretiens impliquant plusieurs organisations et participants) ; de la connaissance et de l'expérience dans la gestion de projets axée sur les résultats et de la théorie du changement ;
- De l'expérience et de la connaissance des problèmes rencontrés par les pays en développement dans la mise en œuvre des normes internationales relatives à la protection des végétaux et à la sécurité sanitaire des aliments, afin d'obtenir et de maintenir l'accès aux marchés. La connaissance des projets liés au secteur

---

<sup>5</sup> <http://www.standardsfacility.org/PG-172>

<sup>6</sup> <http://www.standardsfacility.org/PG-435>

<sup>7</sup> <https://standardsfacility.org/fr/PPG-611>

<sup>8</sup> Projet SESame, "Étude sur les normes et standards dans la filière sésame", voir : <https://europa.eu/capacity4dev/file/95190/download?token=sYjipQH4>

phytosanitaire en général, et aux questions d'hygiène et de sécurité sanitaire (notamment pour les filières sésame et anacarde) en particulier ;

- D'excellentes compétences en analyse, en rédaction et en communication en français.

### **III. ROLE ET RESPONSABILITES DE L'UNMO/CIR**

L'Unité Nationale de mise en œuvre du cadre intégré renforcé (UNMO/CIR) du Burkina Faso sera le leader et jouera un rôle clé dans la mise en œuvre de ce DEP. L'UNMO/CIR assurera que les fonctionnaires impliqués dédieront suffisamment de temps à ce DEP. Il sera responsable de faciliter le travail du consultant international et de lui fournir l'appui logistique nécessaire (contacter les parties prenantes, coordonner le travail sur le terrain, convoquer et organiser des réunions, etc.) et toutes les informations pertinentes.

L'UNMO/CIR peut engager des expertises techniques spécifiques en recrutant un consultant national indépendant pour appuyer le travail du consultant international pour la mise en œuvre du DEP, en commun accord avec le Secrétariat du STDF.

L'UNMO/CIR, avec le soutien du consultant national<sup>9</sup>, et l'appui du consultant international, aura la charge de :

- Planifier les différentes activités du DEP telles que les rencontres avec des parties prenantes lors des missions de terrain, les ateliers, etc. ;
- Identifier les parties prenantes et organiser les réunions et les visites de terrain planifiées ;
- Diriger les réunions et les autres activités organisées dans la mise en œuvre du DEP ;
- Assurer la coordination entre les différents intervenants dans ce DEP ;
- Faire en sorte que les accords et les lettres d'appui officielles nécessaires pour le document de projet soient obtenus dans des délais raisonnables ;
- Fournir au Secrétariat du STDF des copies électroniques de tout document et matériel pertinents produits pendant la mise en œuvre de ce DEP ;
- Enregistrer tous les versements faits par le STDF et fournir au Secrétariat des reçus originaux relatifs aux frais occasionnés dans la mise en œuvre de ce DEP avec la facture finale ;
- S'assurer que les résultats du DEP soient amplement diffusés pour qu'ils puissent être exploités plus largement.

#### **A. Qualifications du consultant national**

Le consultant national doit satisfaire aux exigences minimales suivantes et posséder :

---

<sup>9</sup> La rémunération du temps de travail d'un employé des autorités gouvernementales ou de l'organisation requérante, en tant que consultant national, ne pourra pas être financée par le STDF.

- De l'expérience et de la connaissance des problèmes rencontrés par les pays en développement dans la mise en œuvre des normes internationales relatives à la protection des végétaux et à la sécurité sanitaire des aliments afin d'obtenir et de maintenir l'accès aux marchés. La connaissance des projets liés au secteur phytosanitaire en général, et aux questions d'hygiène et de sécurité sanitaire (notamment pour les filières sésame et anacarde) en particulier ;
- D'excellentes compétences en analyse, en rédaction et en communication en français.
- Disponibilité et réactivité ;
- Usage des moyens de communication informatique (Zoom, e-mail, Skype, etc.) ;
- Esprit d'équipe.

#### IV. ESTIMATION BUDGETAIRE

Un montant total de **US\$49,750** sera disponible pour ce travail, basé sur le budget estimatif ci-dessous :

##### A. Budget estimé pour le consultant international

Activités	Description des tâches/ Rôles et activités	Nombre	Nombre de jours	Tarif	Budget estimatif
<b>Expert International</b>					
Expert international	- Évaluer les défis de conformité de la production du sésame et de l'anacarde destinée à l'exportation (exigences SPS et OTC) et faire l'analyse technique basée sur les meilleures pratiques internationales ; - Formuler une proposition de projet sur la base des résultats de l'analyse en suivant les meilleures pratiques internationales ainsi que les contributions recueillies lors des ateliers de validation	1	38	500	19 000
Voyages internationaux*	Billets d'avion aller/ retour	2	-	2 000	4 000
<b>Total Expert International</b>					<b>23 000</b>

B. Budget estimé pour l'UNMO/CIR

Activités	Description des tâches/ Rôles et activités	Nombre	Nombre de jours	Tarif	Budget estimatif
<b>UNMO/CIR</b>					
Expert national	- Mener des consultations avec les parties prenantes ; - Organiser les ateliers de validation avec ces parties prenantes ; - Examiner la structure actuelle du marché de ces deux produits ; - Assister et accompagner l'expert international lors des missions sur le terrain et assurer le suivi des actions ; - Contribuer à la rédaction du document final du projet	1	37	250	9 250
Voyages à l'intérieur*	Location véhicule + Carburant + Prise en charge chauffeur	10 (2 consultations et partenaires)	15	Véhicule : \$200*15 Carburant : forfait \$450 Chauffeur : \$50*15	4 200
Deux ateliers de 2 jours pour chaque atelier*	Hébergement des participants non-résidents et location de salles, restauration et prise en charge des participants et services d'impression	50 participants pour chaque atelier	4	Salle : \$200*4 Hébergement : \$45*25*4 Restauration : \$50*15*4 DSA : \$50*15*4 Impressions : \$500	12 300
Divers*	Reproduction de documents, internet et appels téléphoniques	Forfait			1 000
<b>Total UNMO/CIR</b>					<b>26 750</b>

\* Remboursement sur la base des reçus et des dépenses réelles

**V. RAPPORTS ET PRODUITS**

Le consultant international, en collaboration avec l'UNMO/CIR et un consultant national, délivrera les produits suivants :

1. Une proposition de projet détaillée pour les filières sésame et anacarde dans le format officiel du STDF (disponible sur le lien suivant : <https://standardsfacility.org/fr/financement>, ou dans le format requis par un donateur identifié comme source potentielle de financement (dans ce cas, le consultant devra informer le Secrétariat du STDF en temps voulu) ;
2. Un bref rapport des travaux effectués dans le cadre du DEP, y compris une bibliographie des documents consultés (avec des liens et copies électroniques lorsque possible), une liste de personnes contactées et ses adresses de courrier électronique, une liste des principales activités menées, etc. Ce rapport sera fourni dans un délai d'un mois après la fin de ce DEP.

## **VI. CHRONOGRAMME PREVISIONNEL**

Les activités de ce DEP se dérouleront sur une période de 10 mois.